RENTRÉE SCOLAIRE

Tout ce qui s'améliore dans votre quotidien

Ladislas **POLSKI**

Maire de La Trinité
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Madame, Monsieur,
Chères familles trinitaires

L' École est le pilier de la République. Avec mon équipe, nous souhaitons que tout soit fait pour aider les écoliers trinitaires à devenir des citoyens éclairés et épanouis, et que les conditions de travail des élèves et de la communauté éducative soient sans cesse améliorées.

La Ville de La Trinité a fait le choix de reprendre en gestion municipale directe les compétences liées à l'extrascolaire et au périscolaire.

Avec ma première adjointe en charge de l'Éducation, Rosalba Nicoletti-Dupuy, nous avons souhaité faciliter l'organisation quotidienne des familles trinitaires et proposer aux enfants des activités de qualité et axées sur la citoyenneté et la laïcité, ainsi que sur la culture et le sport. Ce programme, c'est avec les associations trinitaires que nous avons décidé de le mener, en nous appuyant sur leur savoir-faire. C'est tout le sens de la concertation autour du Projet Educatif de Territoire (PEDT) que nous avons lancée et dont la mise en œuvre démarre en septembre. Nous avons dialogué avec les associations de parents d'élèves, et avons diffusé auprès des familles un questionnaire qui nous a permis de cerner vos besoins concrets et vos souhaits. Le présent document vous détaillera les nouvelles modalités de cette rentrée.

Nous sommes également soucieux de l'équilibre alimentaire et de la santé des enfants. Dès cette rentrée, et dans le cadre d'une évolution des tarifs la plus juste possible, ils se verront proposer deux fois plus de repas à base de produits locaux et bio. Nous leur permettrons ainsi de mieux manger, tout en soutenant les circuits courts et autant que faire se peut, le travail de nos agriculteurs et producteurs locaux.

Par ailleurs, nos écoles communales ont trop souffert de négligence par le passé. Dès notre prise de fonction en 2020, nous avons engagé un plan pluriannuel de travaux dans nos écoles. Nous avons doublé la part du budjet communal qui y est consacrée : renforcement de la sécurité des bâtiments, travaux d'entretien, remplacement de sol amianté, changement de matériels défectueux, travaux d'éclairage ou d'électricité. L'ensemble des groupes scolaires ont fait l'objet d'intervention par nos services municipaux au cours des derniers mois. L'amélioration des conditions de travail dans les écoles continuera d'être une priorité au cours des prochaines années. Nous souhaitons à tous nos écoliers trinitaires, à leurs parents et aux équipes éducatives, une bonne rentrée et une belle année scolaire à La Trinité.

DES ÉCOLES TRINITAIRES RÉNOVÉES ET MIEUX ENTRETENUES

Les écoles sont une des plus importantes responsabilités de la commune. La Ville de La Trinité a donc décidé en 2020 de doubler le montant des travaux qui leur est consacré.
En 2021 de nombreux travaux ont été effectués : mise en sécurité de la cour de l'école élémentaires des Chênes Verts, remplacement du revêtement du sol du réfectoire de l'école Lepeltier ou encore sécurisation du portail de l'école Victor Asso, rénovation des systèmes de ventilation, remplacement d'appareils électroniques défectueux, travaux sur l'électricité et l'éclairage....

359 372€

C'EST LE MONTANT INVESTI PAR LA VILLE DE LA TRINITÉ EN 2020 ET 2021

En 2020, ce sont 141 372€ et en 2021 218 000€ qui ont été investis par la Ville de La Trinité pour les travaux dans les écoles.

VILLE DE
LA TRINITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

www.ville-de-la-trinite.fr

Le Périscolaire

1 Fonctionnement des accueils périscolaires

La Ville de la Trinité propose sur inscriptions, **à tous les enfants de 3 à 11 ans et leurs familles domiciliées et/ou scolarisés à La Trinité, un service d'accueil périscolaire fonctionnant le matin, le midi, le soir et les mercredis.**
La Ville de La Trinité organise un service déclaré auprès des services de l'État et met en œuvre des accueils périscolaires de qualité. Les accueils périscolaires organisés à La Trinité jouent un rôle important pour l'épanouissement des enfants.

L' ACCUEIL DU MATIN

Les accueils du matin se caractérisent par des arrivées échelonnées et par de petits effectifs d'enfants. Il s'agit d'un temps où l'enfant doit être accueilli en douceur et pour lequel il n'y a pas nécessité de structurer des activités.
L'accueil est individualisé car l'enfant sortant de son sommeil, il est important de le laisser débuter sa journée à son rythme.

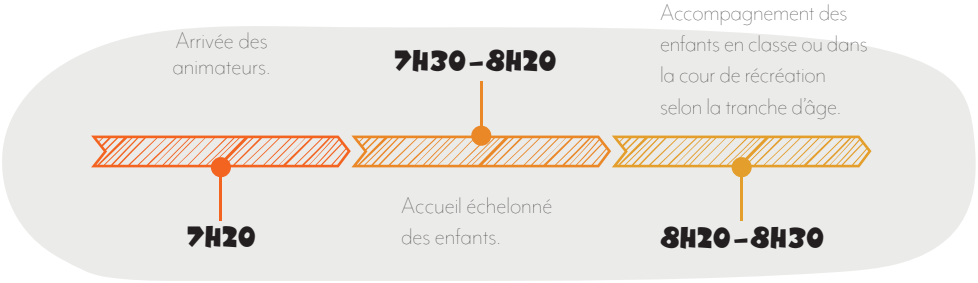

LA PAUSE DU MIDI

Le temps du midi s'organise entre 12H00 et 14H00. Des adultes aux compétences différentes (personnel de restauration, animateurs, ATSEM et des animateurs surveillants) accueillent les enfants. Ce moment doit rester un temps de pause permettant de se restaurer, de récupérer de façon différenciée du temps scolaire.

Les petits Trinitaires bénéficieront dorénavant de deux fois plus de repas à partir de produits frais, locaux et bio.

Des temps de transitions sont instaurés afin de faciliter les échanges entre les responsables de sites et les enseignants.
Des animateurs qualifiés proposent des ateliers avant ou après le temps du repas (deux à quatre ateliers thématiques de 45 minutes par école chaque jour).

L' ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

Suite à une concertation menée au printemps, il est apparu nécessaire de permettre aux familles de récupérer leurs enfants jusqu'à 18h30 au lieu de 18h auparavant : une amélioration pour faciliter la vie de nombreuses familles.

Des activités correspondant aux besoins des enfants et des familles sont proposées chaque soir lors des temps périscolaires, et le mercredi.Les enfants ont le choix de s'inscrire ou non à l'atelier.
S'ils s'inscrivent, les enfants participeront à la totalité du cycle (6 à 7 séances en fonction des périodes).

Désormais, les élémentaires inscrits au périscolaire du soir bénéficieront d'un goûter fourni par la Ville.

Suite

Après le goûter collectif, les enfants peuvent prendre part à des animations. Des ateliers thématiques (arts plastiques, chants, danse, théâtre, escalade, athlétisme et d'autres activités culturelles, sportives et d'éducation à la citoyenneté et l'environnement) seront proposés en lien avec les associations trinitaires.

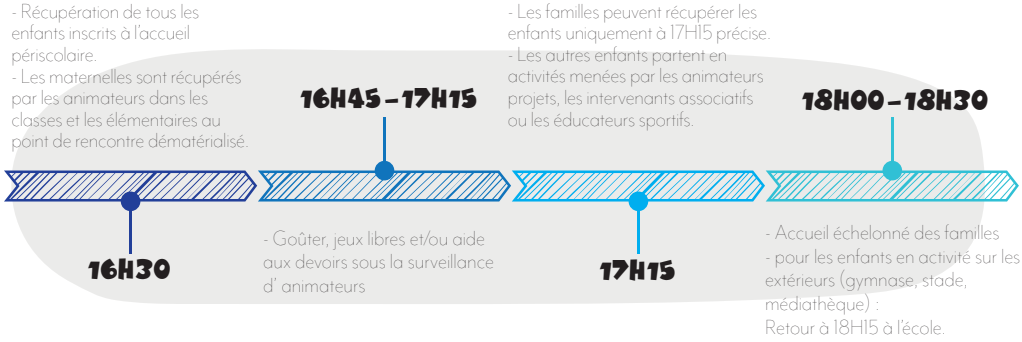

2 Les mercredis éducatifs

Le mercredi permet l'accès à des pratiques culturelles, sportives, en complémentarité de celles développées lors des temps scolaire et périscolaire, et ainsi d'assurer une continuité de l'ensemble de ces temps éducatifs.

Les mercredis éducatifs ont pour ambition de renforcer la qualité des activités qui sont mises en lien tout au long de l'année avec les associations trinitaires.

L'équipe pédagogique proposera une sortie trimestrielle au choix pour les enfants de plus de 6 ans. Des sorties en lien avec les projets d'animation ponctuent les cycles (visites de musées, sorties nature chez des producteurs, activités sportives de plein air...).

L'extrascolaire

Les vacances scolaires

Les vacances permettent de proposer aux enfants de se retrouver et de profiter d'une sortie par semaine et par tranche d'âge en extérieur. Chaque période de vacances fait l'objet d'un thème.

Déroulement de la journée

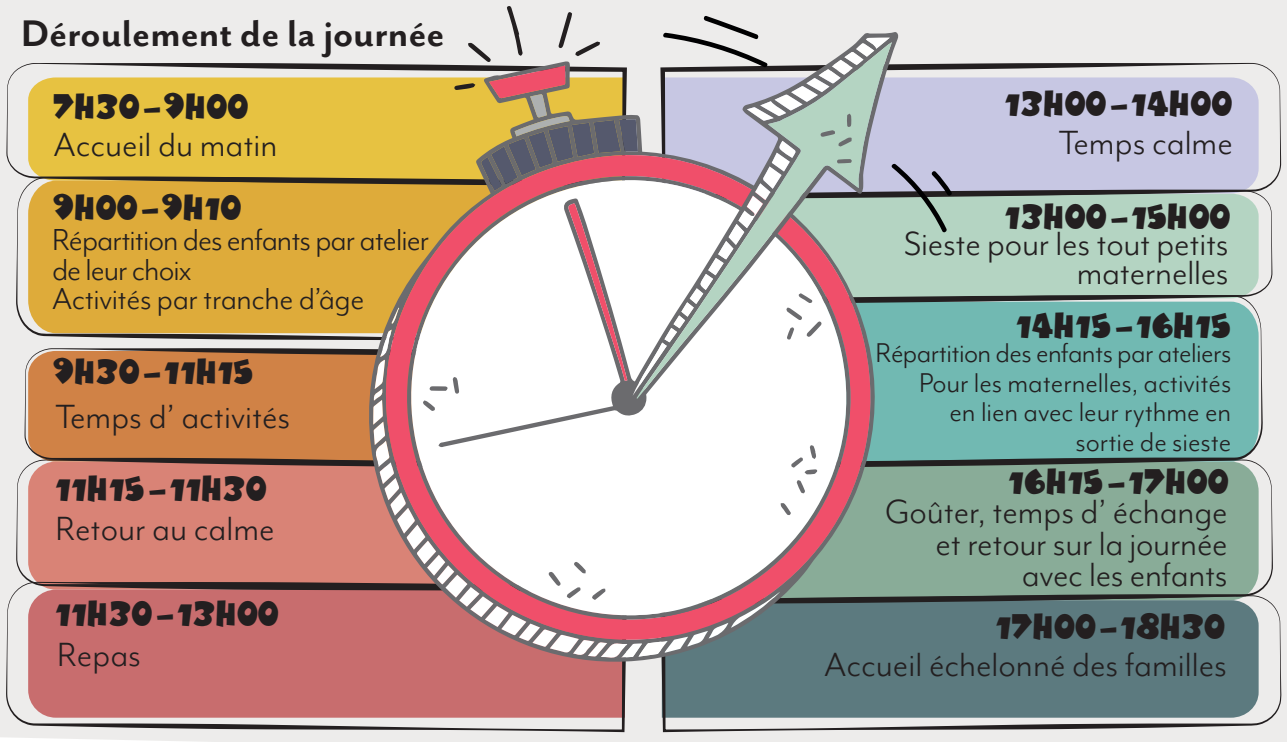

InsCriptions

Où et comment s' inscrire aux activités périscolaires et extrascolaires

Nouveau, le Guichet Famille vous permettra dès la fin de l'année de réaliser un grand nombre de démarches administratives (en complément, un site internet sera mis en ligne pour vos inscriptions et paiements).

En attendant et dès la rentrée, les inscriptions ont lieu Accueil du Palais des Sports de La Trinité - rue Michéo 06340 La Trinité | Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 18H00.

Plus de renseignements au 04.92.00.72.90.

Les inscriptions, obligatoires pour toutes les activités, sont faites à l'accueil administratif, aux heures d'ouvertures. Pour tous les temps d'accueils, les familles ont la possibilité de s'inscrire sur un site internet dédié, une fois celui-ci opérationnel.

Seuls les dossiers complets valident l'inscription.

Les conditions d' admission :

Si au moins l'un des deux parents est domicilié sur la commune.
Si l'enfant est scolarisé dans une école primaire de la commune.
Si la famille bénéficie d'une dérogation exceptionnelle accordée par la collectivité après une demande écrite.*

* Dans ce dernier cas, une tarification différenciée sera appliquée pour le périscolaire du mercredi et l'extrascolaire.

LES RÈGLES D'INSCRIPTIONS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'inscription sera valable pour l'année scolaire en cours, celle-ci sera renouvelée automatiquement pour chaque période comprise entre deux vacances scolaires sauf si les parents souhaitent l'annuler. Dans le cas d'une annulation, il est demandé de prévenir l'accueil administratif le 15 du mois précédant la période où l'enfant est inscrit.

Pour le périscolaire, l'enfant est inscrit pour toute la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et par période de vacances à vacances.

LES RÈGLES D'INSCRIPTIONS DES MERCREDIS

L'inscription est réalisée par période (voir schéma ci-dessous). Vous pouvez inscrire votre enfant sur un cycle complet ou sur un demi-cycle comprenant obligatoirement 4 mercredis consécutifs ou non selon vos besoins.

1 PÉRIODE
septembre / octobre
Entre la rentrée de Septembre et le début des vacances de la Toussaint
Comprenant 7 mercredis
du 08/09 au 20/10
Clôture : Vendredi 3/09/2021

2 PÉRIODE
novembre / décembre
Entre le retour des vacances d'Octobre et le début des vacances de Noël
Comprenant 6 mercredis
du 10/11 au 15/12
Clôture : Vendredi 15/10/2021

3 PÉRIODE
janvier / février
Entre le retour des vacances de Noël et le début des vacances d' Hiver
Comprenant 5 mercredis
du 05/01 au 02/02
Clôture : Jeudi 23/12/2021

4 PÉRIODE
février / avril
Entre le retour des vacances de Février et le début des vacances de Printemps
Comprenant 7 mercredis
du 23/02 au 06/04
Clôture : Vendredi 18/02/2022

5 PÉRIODE
avril / juin
Entre le retour des vacances d'Avril et le début des vacances d'Été
Comprenant 10 mercredis
du 27/04 au 06/07
Clôture : Vendredi 22/04/2021

LES RÈGLES D'INSCRIPTIONS DES VACANCES SCOLAIRES

Nouveau, l'accueil de l'extrascolaire pour les vacances de Noël est prolongé jusqu'au 23 décembre.

L'inscription est réalisée pour chaque semaine avec l'obligation de s'inscrire pour les 5 jours (voir schéma ci-dessous).
Cas particuliers : * Si vous faites face à un impondérable, vous pouvez joindre l'accueil administratif qui traitera et statuera sur votre demande avec le service éducation. * Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone ou par email. * Les familles ont 2 jours à partir du 1er jour d'absence, pour fournir un certificat médical (avoir à partir du 2ème jour d'absence consécutif).
Ex : absence le lundi, justificatif à présenter jusqu'au mardi soir.

1 TOUSSAINT
- Du lundi 25 au vendredi 29 octobre 2021
Clôture : Mardi 19 octobre 2021
- Du mardi 2 au vendredi 5 novembre 2021
Clôture : Mardi 26 octobre 2021

2 NOËL
- Du lundi 20 au jeudi 23 décembre 2021
Clôture : Mardi 14 décembre

3 HIVER
- Du lundi 7 au vendredi 11 février 2022
Clôture : Mardi 1 février 2022
- Du lundi 14 au vendredi 18 février 2022
Clôture : Mardi 8 février 2022

4 PRINTEMPS
- Du lundi 11 au vendredi 15 avril 2022
Clôture : Mardi 5 avril 2022
- Du lundi 19 au vendredi 22 avril 2022
Clôture : Mardi 12 avril 2022